



Maïs sucré Avertissement N° 14 – 3 septembre 2015

Pyrale bivoltine – 2^e génération

- Les captures de papillons sont en diminution.
- Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Laval et Montérégie : les stratégies d'intervention demeurent inchangées.
- Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : visitez les champs qui seront récoltés après le 16 septembre.

Pucerons, légionnaire d'automne, chrysomèle et rouille

- Surveillez vos champs.

Ver de l'épi

- Les captures de papillons se poursuivent à plusieurs sites de piégeage.
- Soyez vigilant pour les champs qui ont encore des soies fraîches.

PYRALE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

Les captures de papillons de pyrale bivoltine (2^e génération) sont en diminution. Au cours de la dernière semaine, des captures ont été effectuées sur des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Lanaudière et Montérégie. Les recommandations émises dans les avertissements précédents demeurent inchangées :

- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : voir l'[avertissement N° 12](#) du 20 août 2015
- Laval et Montérégie : voir l'[avertissement N° 13](#) du 27 août 2015

Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : selon les recommandations des derniers avertissements, un dernier traitement devrait avoir été effectué autour du 29 août dans ces régions/localités. Cette intervention devrait assurer une protection pour les champs récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 2 à 3 semaines suivant ce dernier traitement, soit les champs qui seront récoltés d'ici le 16 septembre environ. Visitez maintenant vos champs qui seront récoltés après le 16 septembre afin d'y dépister la présence de jeunes larves et effectuez, si nécessaire, un traitement supplémentaire.

À cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assurera la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 2 à 3 semaines après la pulvérisation.

Prévention : les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2015](#) ».

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Dans la plupart des cas, les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons ainsi que leurs ennemis naturels (coccinelles, etc.). Pour plus d'information (identification, seuils d'intervention, moyens de lutte, ennemis naturels, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne ont encore augmenté. Au cours de la dernière semaine, des captures faibles à élevées ont été effectuées dans des sites des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie, Montérégie, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut savoir avec certitude qu'il y a présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou **en dépistant les dommages dans le champ alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage**. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information « [Légionnaire d'automne dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ».

CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Durant la dernière semaine, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans les champs. À cette période de l'été, ces insectes peuvent s'alimenter des soies fraîches dans les champs de maïs sucré tardif. En se nourrissant des soies, les adultes de chrysomèle peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ».

ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte une augmentation de la rouille sur le feuillage du maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont généralement trop faibles pour justifier une intervention. De plus, rappelons qu'un traitement effectué après le stade « croix » du maïs est inutile. Pour plus d'information sur le dépistage de la rouille, consultez l'[avertissement N° 11](#) du 13 août 2015.

VER DE L'ÉPI

Au cours de la dernière semaine, les captures de papillons du ver de l'épi se sont poursuivies. Des captures faibles à moyennes ont été effectuées dans des sites des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Gaspésie, Laval, Mauricie et Montérégie. Rappelons que le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé pour surveiller l'arrivée du ver de l'épi. **Les champs à risque sont ceux qui ont encore des soies fraîches au moment des captures de papillons du ver de l'épi. Le ver de l'épi ne pondra pas ses œufs sur des soies desséchées.** Pour plus d'information sur la méthode de piégeage et les stratégies d'intervention, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » et le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 14 – Maïs sucré – 3 septembre 2015